Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2014-622** **28/07/2014**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à participation des établissements d'enseignement agricole pour le projet national «Cultivons nos différences» qui a pour objet de sensibiliser les élèves, étudiant-es, apprenti-es et stagiaires aux différentes pratiques culturales et culturelles.

Destinataires d'exécution
DRAAF, DAAF, SRFD, SFD EPLEFPA Etablissements d'enseignement agricole privés sous contrat

Résumé : La présente note de service précise les modalités de participation au projet national «Cultivons nos différences» qui permet de concourir, individuellement ou par équipe et de contribuer ainsi à l'acceptation de toutes les différences.

1-Contexte

Dans le cadre des actions menées par la DGER pour lutter contre toutes formes de violences et de discriminations, le bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion (BVIE) propose un programme de concours sur plusieurs années, déclinés autour du thème de la différence.

En 2013, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du MAAF a proposé aux établissements d'enseignement agricole de participer au concours national **"Dégustons nos différences"**. Il s'agissait de favoriser le dialogue par des moments de convivialité, lors des repas. Dans les cuisines des établissements, les chefs ont répondu à l'appel des jeunes en créant des plats interculturels, grâce aux recettes collectées dans les familles. Ce projet a permis de rassembler toute la communauté éducative, en incluant les parents, les élèves et tous les personnels de l'établissement. Il a permis d'établir de réels échanges et de faire découvrir des cultures et des cuisines d'autres pays. Les recettes originales ont été rassemblées dans un livre numérique accessible sur le site Chlorofil : www.chlorofil.fr sous le titre "Dégustons nos différences : recettes".

Ce projet a constitué la première étape du programme destiné à lutter contre toutes formes de discriminations.

En 2014, **"Affichons nos différences"** a permis de décliner ce thème sous une autre forme : les élèves, apprenti-es, étudiant-es et stagiaires ont été invités à réaliser des photos en duo, mettant en évidence des "différences". Chaque photo devait être accompagnée de courts poèmes en prose ou en vers. Les propositions et réalisations des élèves ont été originales et d'une grande qualité artistique. Ce travail a suscité dans les classes de nombreux débats sur les discriminations.

En 2015, « Cultivons nos différences » aura pour objectif d'ouvrir les jeunes à d'autres cultures et agricultures, par une approche culturelle et culturale pratiquée dans une autre région ou dans un autre pays que le leur.

2- Objectifs

Par l'observation et l'étude d'une culture végétale différente de celles présentes sur leur territoire (région ou pays), les jeunes sont invités à appréhender la « différence » avec une autre agriculture. Ils développeront en parallèle à cette approche agronomique, une approche culturelle du pays ou de la région d'origine du végétal.

3- Mise en oeuvre du projet

Au travers de la conduite d'une culture annuelle nourricière les élèves évoqueront sous la forme d'un livret (qui pourra être numérique) d'une part, les aspects culturaux et d'autre part, les aspects culturels associés de la zone d'origine de la plante.

Les élèves, accompagnés par leurs enseignants, choisiront d'observer une plante exogène, (son histoire, les caractéristiques pédologiques, climatiques environnementales qui lui sont favorables). En parallèle, ils étudieront les aspects culturels développés à partir de cette plante, dans les coutumes, la langue, le patrimoine matériel et immatériel, les pratiques artistiques...

Ainsi le livret présentera les caractéristiques culturales et culturelles et les interactions des unes sur les autres.

Les élèves tenteront également de conduire dans leur établissement la culture de la plante choisie en veillant à son adaptation tout au long du cycle. Ils pourront mettre en évidence les artifices culturaux utilisés pour assurer son développement, de sa mise en culture à sa consommation.

Les observations recueillies au cours du cycle de la culture de la plante feront l'objet d'une partie du livret.

Un adulte, responsable du projet, coordonnera les actions avec ses collègues. Il est souhaitable que l'équipe soit pluridisciplinaire, et ouverte notamment aux salariés de l'exploitation agricole et, dans la mesure du possible, aux personnels de cuisine. Le groupe d'adultes et les élèves (un groupe ou une classe) veilleront à la réalisation du livret selon les critères suivants :

- Le livret devra comporter 8 pages maximum format 21X29,7 (ou 8 écrans internet). Ce document réalisé dans une forme originale et esthétique, pourra comporter des illustrations, schémas, photos, textes.
- Les établissements candidats retourneront au BVIE la fiche en annexe 1 au plus tard **le 2 février 2015**.
- Les livrets seront adressés en 3 exemplaires papier et une version numérique pour **le 15 septembre 2015** au bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion (BVIE).

Le jury national sera composé d'enseignants d'éducation socioculturelle, de CPE, d'inspecteurs de l'enseignement agricole, de professeurs d'agronomie. Le jury choisira un livret lauréat en fonction des critères suivants :

- qualité artistique du document ;
- pertinence du texte ;
- des observations ;
- originalité de la démarche ;
- dimension citoyenne ;
- prise en compte des deux aspects, cultural et culturel.

La DGER se réserve le droit d'organiser une exposition avec les productions remarquées par le jury.

Au travers du concours «°cultivons nos différences », les jeunes pourront s'exprimer sur la prise en compte de la différence, les efforts à fournir pour s'adapter à un nouveau milieu et ainsi réfléchir à la notion de respect.

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Mireille Riou-Canals

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Concours « Cultivons nos différences »
2015

ANNEXE 1
Déclaration de candidature

Région :

Établissement :

Coordonnées :

Nom, prénom et fonction de l'adulte responsable du projet :

Noms, prénoms, âges et classes des apprenant-es :

Signature du ou de la chef-fe d'établissement

Cachet de l'établissement

Fiche à retourner pour le 2 février 2015 à :

francoise.rossi@agriculture.gouv.fr **ou** francoise.rossi@educagri.fr